

## SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à dix-neuf heures trente, dans la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michel RAZAFIMBELO, Maire.

**Présents** : Michel RAZAFIMBELO, Maire,  
Michel CLABAUT, Bernard PAPILLON, Adjoint,  
Julien MERVEILLEUX, Alexandre BIENFAIT, Sabine CLEOPHAX, Chantal RISICO,  
Yann GOURMELON, Patrice JACQUIER, Carole ONOUIET, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Bezza BERKANI, Marlène HALTER, Lisa GABRYELCZYK, Didier HAUWY (a donné pouvoir à Michel RAZAFIMBELO), Séverine SANCHEZ (a donné pouvoir à Michel CLABAUT).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Michel CLABAUT.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025

- Vote du CFU 2025
- Modification horaires location salle polyvalente
- Demande de subvention dans le cadre du CCAS
- Proposition d'offre d'un riverain pour l'acquisition du chemin délaissé au Rayon

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente aux membres le Compte Financier Unique (CFU) 2025, dont les résultats sont les suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	565 140,61€
- Recettes	608 485,59€
- Excédent 2024	0€
- Par affectée à l'investissement	0€
- <b>EXCEDENT DE CLÔTURE 2025</b>	<b>43 344,98€</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses	44 782,32€
- Recettes	74 314,88€
- Excédent 2024	-29 382,70€
- <b>EXCEDENT DE CLÔTURE 2025</b>	<b>149,86€</b>

**RESTES A RÉALISER DEPENSES 2025** 0€

**SOIT un EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE 2025 de : 43 494,84€**

Le Maire quitte la salle le temps du vote,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DÉLIBÉRÉ à L'UNANIMITÉ

**VOTE le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.**

## **MODIFICATION HORAIRES LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 13 du règlement intérieur de la salle polyvalente.

Il rappelle que la location de la salle polyvalente s'effectue du samedi 9h00 au dimanche 20h00.

Il est demandé du conseil municipal de modifier l'horaire de fin de location et de fixer l'heure de la remise des clés à 17h00 le dimanche.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'horaire de fin de location de la salle polyvalente à 17h00 le dimanche.

Le règlement intérieur sera modifié comme il se doit.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CCAS**

Deux familles sollicitent une aide financière pour la sortie en classe découverte avec l'école d'Haravilliers du 16 au 20 mars 2026. La somme demandée par l'école est de 300€/enfant.

Les membres du CCAS ont étudié les deux dossiers et proposent au conseil municipal :

- 1<sup>ère</sup> famille : subvention proposée par le CCAS = **145€** (*reste à charge pour la famille = 100€*)
- 2<sup>ème</sup> famille : subvention proposée par le CCAS = **200€** (*reste à charge pour la famille = 45€*)

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer les aides financières proposées pour ces deux familles, versées directement à la coopérative scolaire de l'école d'Haravilliers, soit un total de 345€.

## **CESSION D'UN CHEMIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une famille, administrée de la commune, a sollicité depuis plusieurs mois l'acquisition du chemin communal longeant sa propriété. Cette demande a fait l'objet de plusieurs échanges avec Monsieur le Maire.

La parcelle concernée présente une superficie totale de 223 m<sup>2</sup>, répartie comme suit :

- environ 50 m<sup>2</sup> situés en zone UG ;
- environ 173 m<sup>2</sup> situés en zone Na.

Les acquéreurs ont formulé une proposition d'achat d'un montant de 446,00 € (quatre cent quarante-six euros).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le prix de cession à 500,00 € (cinq cents euros) et de préciser que l'ensemble des frais afférents à cette vente, notamment les frais de géomètre, sera intégralement supporté par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de céder la parcelle susvisée au prix de 500,00 € (cinq cents euros) ;
- **Dit** que les frais de géomètre et tous frais annexes seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés : 11 voix pour, 1 abstention.

Séance levée à 20h15.

Le secrétaire,  
Michel CLABAUT.



Le Maire,  
Olivier BIRON

